

**ORECO CHOLET**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 200 000 euros  
Siège social : 1, Rue Konrad Adenauer  
49450 SEVREMOINE  
392 785 861 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 28 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit février,

A 19 heures 30,

Les associés de la Société ORECO CHOLET se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la société ORECO, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établie une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Samuel PREAUD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Julien SONIGO, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thomas POCHET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

176  
51  
TP 52

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la cessation du mandat de Directeur Général de Monsieur Samuel PREAUD,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la nomination de Monsieur Samuel PREAUD en qualité de Président de la Société et de sa démission à compter de ce jour de ses fonctions de Directeur Général.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés**

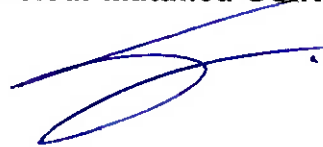
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**  
**Monsieur Samuel PREAUD**



**Les Scrutateurs**  
**Monsieur Matthieu GUINE**



**Le Secrétaire**  
**Monsieur Thomas POCHET**



**Monsieur Julien SONIGO**

